

 <b>Centre Hospitalier Universitaire de Nice</b> UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b> <b>SECTEUR CARRIERE CONCOURS</b>	<b>CIMIEZ</b>	<b>3 pages</b>	
	<b>NOTE D'INFORMATION</b> <b>D'OUVERTURE DE CONCOURS</b> <b>EXTERNE SUR TITRES</b> <b>DE CADRE DE SANTE</b>	Création	MàJ	Vérification
		15/06/2020	25/06/2020	02/07/2020
		Approbation	Diffusion	Application
<b>INFORMATION COMMUNICATION</b>	Elaboration : K. CORNIGLION 34637 V. ROUJET 34627	28/07/2020	28/07/2020	Jusqu'au 28/09/2020

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES  
DE CADRE DE SANTE**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours internes sur titres et externes sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir **17 postes vacants** de cadre de santé paramédical dans les filières et les établissements suivants :

CHU de Nice

- **11 postes** filière infirmière
- **1 poste** filière médico-technique

CH de Grasse

- **2 postes** filière infirmière
- **1 poste** filière médico-technique

CH d'Antibes

- **1 poste** filière infirmière
- **1 poste** filière médico-technique

**ARTICLE 2** Ce concours externe sur titre de cadres de santé paramédicaux, est ouvert aux candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011 susvisés **et titulaires du diplôme de cadre de santé et ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.**

**ARTICLE 3** Le candidat devra joindre à son dossier d'inscription les pièces suivantes :

- le dossier d'inscription, joint en annexe I, dûment rempli
- une demande motivée établie sur papier libre
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les emplois occupés, les actions de formation suivies accompagné d'attestations d'emploi (ou un état des emplois occupés mentionnant les descriptifs des fonctions occupées)
- le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certificats et équivalences dont il est titulaire
- une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, en cours de validité
- un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination (à retirer auprès de la DRH de proximité)
- le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.

**ARTICLE 4** La sélection des candidats consiste en l'analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical.

Ne seront examinés que les dossiers complets et retournés dans les délais.

**ARTICLE 5** Le jury du concours est composé comme suit :

1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président

2° Un membre des corps de personnels de direction régis par le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 ou par le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007, en fonctions dans le ou les départements concernés, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours. A défaut, il est fait appel à des membres des corps de personnels de direction en fonctions dans un département limitrophe

3° Un directeur des soins régi par le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002. A défaut, il est fait appel à un directeur de soins en fonctions dans un département voisin. Si un directeur de soins ne peut pas être désigné dans les conditions précitées, il est fait appel à un cadre supérieur de santé régi par le décret 2001-1375 du 31 décembre 2001 ou à un cadre supérieur de santé paramédical régi par le décret du 26 décembre 2012 susvisé issu de la filière au titre de laquelle le concours est ouvert

4° Un cadre de santé régi par le décret 2001-1375 du 31 décembre 2001, ou un cadre supérieur de santé paramédical régi par le décret du 26 décembre 2012 susvisé, issu de la filière au titre de laquelle le concours est ouvert, et en fonctions dans le département concerné. Il est désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours. A défaut, il est fait appel à un cadre de santé ou un cadre de santé paramédical en fonctions dans un département voisin

5° Le président de la commission médicale d'établissement ou son représentant en fonctions dans l'établissement organisateur. A défaut, il est fait appel à un président de commission médicale d'établissement ou son représentant en fonctions dans un établissement situé à proximité de l'établissement organisateur.

**ARTICLE 6** L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

**ARTICLE 7** **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrière Concours, **uniquement par messagerie électronique** :

en interne :

**.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice**

ou accessible de l'extérieur :

**drh.concours-candidatures@chu-nice.fr**

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**,

au plus tard le **28 SEPTEMBRE 2020**.  
(date de clôture des inscriptions)

Le candidat ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet

LE DIRECTEUR GENERAL



Charles GUEPRATTE

## **CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

### **CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE**

#### **PIECES A FOURNIR**

- 1) le dossier d'inscription, dûment rempli
- 2) Une demande motivée établie sur papier libre
- 3) Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les emplois occupés, les actions de formation suivies accompagné d'attestation d'emploi (ou un état des emplois occupés mentionnant les descriptifs des fonctions occupées)
- 4) Le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certificats et équivalences dont il est titulaire
- 5) Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union Européenne, en cours de validité
- 6) Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination (à retirer auprès de la DRH de proximité)
- 7) Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
- 8) La déclaration sur l'honneur, dûment remplie

Ce dossier doit être retourné, par voie numérique par messagerie électronique :

- en interne : .DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice
- ou accessible de l'extérieur : [drh.concours-candidatures@chu-nice.fr](mailto:drh.concours-candidatures@chu-nice.fr)

**AU PLUS TARD LE 28 septembre 2020**

**Les dossiers qui seront envoyés après le 28 septembre 2020 ne seront pas acceptés.**

**Le candidat ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.**

**Annexe I**

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES  
DE CADRE DE SANTE**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Je soussigné (e) Monsieur, Madame, (rayez les mentions inutiles)

NOM (en capitale d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

ADRESSE (personnelle ou familiale complète) où devront être envoyées les correspondances :

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (indispensable) Personnel : \_\_\_\_\_

Professionnel : \_\_\_\_\_

Emploi actuel : \_\_\_\_\_

J'ai l'honneur de solliciter Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au concours externe sur titres de cadre de sante

**Filière :**

➤ **Au CHU DE NICE**

- Infirmière  
 Médico-technique

➤ **Au CH DE GRASSE**

- Infirmière  
 Médico-technique

➤ **Au CH D'ANTIBES**

- Infirmière  
 Médico-technique

Fait à : .....

le : .....

Signature du candidat :

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

### CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE

Je soussigné(e) .....

Déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- Prendre connaissance du fait que **toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient** l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure

*Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.*

A....., le .....

**Signature du demandeur**